



Vendredi 10 juillet 2020

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Gérard, MOREL, Alexandre ANDRE, Bernard VELON, Angélique MARION, Antoine JACQUET, Arnaud GUIOT, Valentin BLANC, Bernard MALIN, Christine CLERMIDY.

Excusés : Sébastien LABRY (pouvoir à Valérie GUYON), Jean PIRAT (pouvoir à Alexandre ANDRE), Corinne BROISSIAT (pouvoir à Bernard VELON), Alain TRUTT (pouvoir à Bernard MALIN), Julien NECTOUX (pouvoir à Gérard MOREL)

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes :**

1- Election des grands électeurs de la commune, à savoir :

Titulaires :

- Monsieur Gérard MOREL
- Monsieur Alexandre ANDRE
- Monsieur Sébastien LABRY

Suppléants :

- Monsieur Jean PIRAT
- Monsieur Bernard VELON
- Madame Angélique MARION

2- Valorisation du site de Mépillat : les lots 5 : « Menuiseries intérieurs bois » et 7 : « Enduits de façades » sont déclarés infructueux à la suite de la consultation ayant eu lieu du 06/03/2020 au 22/06/2020 ;

- En conséquence, il est décidé de solliciter l'entreprise BEAL pour le lot 5 : « Menuiseries intérieurs bois » et l'entreprise DRUGUET pour le lot 7 : « Enduits de façades » ;

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,
Madame le Maire lève la séance.

Le Maire

